



MAIRIE DE CHANAC



Délibération n° 2023\_003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

1 Absent : Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : location atelier au GIE Saveur Lozère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les décomptes définitifs des travaux d'aménagement d'un bâtiment pour la création d'un atelier pour le GIE Saveur Lozère ont été reçus et payés en fin d'année. Ces derniers ont permis la ventilation des coûts et le calcul du loyer à appliquer au GIE Saveur Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour ; Madame Lydie Roujon ne prenant pas part au vote compte tenu de sa qualité de membre du groupement,

FIXE le loyer à 491 € HT applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 (date effective d'entrée dans les lieux compte tenu du délai impératif de libération des lieux précédemment occupés par le GIE),

PRECISE que celui-ci sera indexé annuellement sur l'indice des loyers commerciaux,

PRECISE qu'en cas de travaux immobiliers ou immobiliers par destination, réalisés à la demande du locataire le coût sera répercuté sur le loyer,

CONFIE la rédaction du contrat de bail commercial correspondant à Maître Boulet, notaire à Marvejols.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX